



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUILLET 2022  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 4 À 20 :00  
HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Aide financière accordée par Ministère;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
  - Budget révisé 2022;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Chemin du lac Ménard;
- Travaux réalisés en milieux hydriques et humides – correctifs;
- Suivi assainissement;

Nouveaux dossiers:

Demandes d'appui :

AGA des Syndicat des Producteurs de Bois;

Demandes de contributions financières :

- Contribution aux projets de développement de la CDE;
- Gerbes d'Or;
- À l'eau Péribonka – souper des connaisseurs

Correspondance et demandes diverses :

- Association résidents lac Milot – demande;

Points divers :

- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité-Projet de réalisation d'un plan de main d'œuvre des services municipaux

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère, Claudie Tremblay,

**01-072022**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS**

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

**Exempter la lecture du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Annie Bergeron,



02-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de juin 2022, tenue le 6 »

**Adoption du procès-verbal**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Johanne Fortin,

03-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de juin 2022, tenue le 6, tel que rédigé »

**Finance :**

• **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller, Mario Duchesne,

04-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 1 au 30 Juin 2022 au montant de 26 776.00 \$»

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1 au 30 Juin 2022 au montant de 105 037.05 \$»

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-072022.

Signé, ce 5 juillet 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Aide financière accordée par Ministère**

CONSIDÉRANT que notre demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale- volet Projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale de Lac-Saint-Jean* est accepté pour une somme maximale de 34 989\$;

CONSIDÉRANT que des travaux d'amélioration de chaussées, réfection de ponceaux et refaire les fossés sont prévus pour les rangs 5, IV et le chemin du lac St-Ludger;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Martin Pelletier,

05-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte une aide financière du gouvernement du Québec au montant de 34 989\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité et autorise la réalisation des travaux »

**Infos et suivis des représentants de comités**

• **CDE**

Pas de rencontre.

• **RISISN- service incendie**

Une rencontre du CA avant la cérémonie de remise de médaille. Avis du préventionniste pour corriger le ponceau au lac Milot qui nuit au passage des véhicules. Achat de détecteur de carbone au cout de 1 200\$ reconconditionner.



- **OMH de Milot**

**Budget révisé 2022-OMH**

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation de St-Ludger-de-Milot ont été révisées et approuvées par la S.H.Q. pour 2022, lesquelles prévoient un déficit d'exploitation révisé de 40 549 \$ soit une augmentation de 1 917\$\$ par rapport aux prévisions approuvées précédemment;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être assumé par la Société d'habitation du Québec, pour 90% soit 36 494\$ alors que 10% soit 4 055\$ doit l'être par la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Patrick Bouchard,

**06-072022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires révisés de l'exercice 2022 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ludger-de-Milot daté du 28 juin 2022, tel que présentées et assume une somme de 4 055\$ qui sera versée avec la présente »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-072022.

Signé, ce 5 juillet 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Loisirs, culture**

Rien de particulier

**Dossiers en cours :**

- **Chemin du lac Ménard**

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs interrogations des résidents de ce secteur et des demandes d'entretien de chemin;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la situation dans ce secteur doit être faite afin de déterminer les problématiques et d'établir les pistes de solutions qui seront présentées aux résidents et propriétaires des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'une ou plusieurs rencontres de consultation seront à réaliser en cours de processus afin d'en venir à une solution viable pour tous;

CONSIDÉRANT que ce travail demandera beaucoup de recherches et pourra s'établir sur toute l'année, la première étape étant d'établir les obligations légales de chacune des parties ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Johanne Fortin,

**07-072022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches requises auprès de notaire, arpenteur, ingénieurs et autres afin d'établir le portrait de la situation pour réaliser la première partie du mandat »

- **Travaux réalisés en milieux hydriques et humides – correctifs**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu un avis de non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement pour des travaux effectués sur les lots 5 795 046 et 5 796 339 à Saint-Ludger-de-Milot;

CONSIDÉRANT que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a fait les démarches pour nous auprès de spécialistes en environnement et assure le suivi avec le Ministère pour notre dossier;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Mario Duchesne,



08-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a donné un mandat à Environnement CA pour la conception d'un plan de mesures correctives suite à l'avis de non-conformité émis par le Ministère de l'Environnement, les coûts seront à la charge de la Municipalité »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08-072022.

Signé, ce 5 juillet 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Suivi assainissement**

CONSIDÉRANT que les travaux de prise de mesure de débit sont terminés;

CONSIDÉRANT que les contrats prévus sont respectés ainsi que les budgets attribués;

CONSIDÉRANT qu'à cette des demandes de paiement ont été adressées en conformité des contrats accordés;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Matin Pelletier

09-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« Que le conseil municipal accepte le dépôt du suivi du projet, chaque facture ayant été approuvé dans la liste des comptes à payer mensuel. Le conseil autorise le paiement des factures d'Avizo de juin au montant de 8 585.96\$ pour la prise de mesures de débits, un solde de 6 000\$ plus taxes est également autorisé pour le démantèlement des installations et le rapport final. Un montant de 201.62\$ à Norda Stello. »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #09-072022.

Signé, ce 5 juillet 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

**Nouveaux dossiers**

Aucun traité.

**Demande d'appui**

• **AGA des Syndicat des Producteurs de bois**

Le syndicat demande d'adopter une résolution pour une harmonisation de la réglementation municipale, le conseil ne voit pas la pertinence.

**Demandes de contributions financières**

• **Contribution aux projets de développement de la CDE**

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement Économique travail sur quelques projets de développement économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT qu'elle a besoin de budget pour réaliser certaines activités afin de faire progresser les dossiers;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Claudie Tremblay,

10-072022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accorde un montant de 8 000\$ à la CDE à titre de budget non récurrent pour l'avancement de projets de développement économique»



#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #10-072022.

Signé, ce 5 juillet 2022.

---

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Gerbes d'Or**

CONSIDÉRANT que le club des Gerbes d'Or organise une activité sociale afin d'offrir à ses membres une occasion de se réunir et de socialiser tout en respectant les normes de la santé publique ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Annie Bergeron,

**11-072022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accorde au Club les Gerbes D'or une somme couvrant les frais de location de salle pour une activité de sociabilisation, soit un montant de 165.00\$ »

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #11-072022.

Signé, ce 5 juillet 2022.

---

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **A l'eau Péribonka**

Invitation au souper des connaisseurs. Réponse : personne de disponible.

#### Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **Association résidents lac Milot**

Une demande a été formulé pour avoir 3 épandages d'abat de poussière dans le chemin principal et autour du lac.

- **MAMH**

Dépôt d'une somme de 21 774\$ à titre de péréquation.

Dépôt d'une somme de 32 323\$ à titre de compensations tenant lieu de taxes des terres publiques

#### Point divers :

- **Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité- projet de réalisation d'un plan de main d'œuvre des services municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Ludger-de-Milot a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le *volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;*

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Alma, Desbiens, Hébertville, Hébertville-Station, Labrecque, Lamarche, l'Ascension de N.S., Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Nazaire et Sainte-Monique, désirent présenter un projet de plan de main d'œuvre des services municipaux des municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, dans le cadre du programme mentionné ci-dessus;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Patrick Bouchard,

**12-072022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« QUE le Conseil de Saint-Ludger-de-Milot s'engage à participer au projet mentionné dans le préambule de la présente résolution »

« QUE la portion des coûts non subventionnés de ce projet soit assumée entièrement par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »

« QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité* »

« QUE le Conseil de Saint-Ludger-de-Milot nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, organisme responsable du projet. »

### **Période de questions pour les contribuables**

Aucune question.

### **Clôture de la séance**

**13-072022**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20h30.

---

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

---

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »